Saint Pierre EN FAUCIGNY
Au carrefour de la ville et de la nature

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	27
présents	22
votants	26

OBJET :

N°DCM2023-60

Aménagement du carrefour giratoire RD 1203/RD6 A/Route de Ravure : Avenant à la convention d'entretien et financière avec le Département

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le : 19/09/2023

Publié le : 19/09/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD
p.o

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

L'an deux mille vingt-trois -----
le quatorze septembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 septembre 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Jean-Claude BESSON, François GONON, Véronique COTTON, Stéphanie CONTAT.

ABSENTE: Léa LUTTRINGER (excusée).

SECRETAIRE : Hervé MILESI est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Daniel BUFFLIER informe le Conseil Municipal que par délibérations respectivement du 30/10/2008 et 02/02/2009, le Conseil Municipal et la commission permanente du Département ont approuvé la passation d'une convention d'entretien et financière entre la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny et le Département de la Haute-Savoie, pour l'aménagement du carrefour giratoire sur la RD1203 à l'intersection avec la RD6A et la route de Ravure.

Par ailleurs, une convention signée le 17 mai 2019, dans le cadre de la vélo-route Léman Mont-Blanc, prévoyait la réalisation d'un passage inférieur sous la RD 1203 dont la réalisation s'est avérée impossible.
A la place ont été réalisés :

- La création d'une traversée piétonne sur la branche côté Est du carrefour giratoire avec abaissement des bordures de trottoir existantes et interruption de l'îlot de position du carrefour ;
- La réalisation de cheminements piétons à l'arrière des bordures existantes pour relier la route de Ravure au Nord et la voie verte existante au Sud.

En conséquence, le Département propose un avenant ayant pour objet la modification du descriptif de l'aménagement, suite à la modification du projet initial, par la création d'une traversée piétonne et la mise à jour de la répartition des tâches d'entretien et d'exploitation des aménagements réalisés sur RD hors agglomération.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 –joint à la présente délibération- de la convention d'entretien et financière relative à l'aménagement du carrefour giratoire sur la RD 1203 à l'intersection avec la RD6A et la route de Ravure ;

- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement la 1ère Adjointe, à la signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Hervé MILESI

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY
74 (Haute-Savoie)